

Séance extraordinaire du 23 décembre 2020



2020-12
339

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 23 décembre 2020 à 13 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Réal Rodrigue
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Boilard, maire.

Mme Vanessa Roy est présente par audioconférence.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 21 décembre 2020 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Attendu le décret #177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu l'arrêté #2020-004 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 17 mars 2020, permettant :

- Aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos;
- Aux élus d'y participer par tout moyen de communication.

Attendu l'arrêté #2020-074 émis le 2 octobre 2020, visant la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches, arrête ce qui suit:

- 14° toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public;

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

**2020-12
340** **02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

Attendu que la procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu unanimement que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-12
341** **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

01 - Constatation de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance

02 - Renonciation de l'avis de convocation

03 - Adoption de l'ordre de jour

04 - Sujets à discuter

 04.01 - Embauche Adjointe administrative et responsable des communications

 04.02 - RCGT facture #2315821 Travaux spéciaux

05 - Varia

06 - Période de questions

07 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - SUJETS À DISCUTER

**2020-12
342** **04.01 - Embauche Adjointe administrative et responsable des communications**

Attendu l'analyse des postes du volet administratif de la Municipalité fait par M. Marc-André Paré, consultant;

Attendu le rapport déposé en comité plénier démontrant la charge de travail réelle par mois, des postes suivants:

- Directrice générale et secrétaire-trésorière, temps alloué de 160 heures, temps de travail réel de 257 heures / manque 97 heures;
 - Il est à noter que l'horaire de travail de la Directrice générale sera modifié, à compter du 1er janvier 2021, à 140 heures travaillées par mois. Ce qui augmente le temps manquant à 117 heures.
- Secrétaire-trésorière adjointe, temps alloué de 140 heures, temps de travail réel de 144 heures / complet;
- Secrétaire administrative, temps alloué de 140 heures, temps de travail réel de 202 heures / manque 62 heures.

Attendu la charge de travail démontrée par la gestion des opérations et services, excluant le service des loisirs;

Attendu l'appel de candidature lancé par la Municipalité pour le poste d'adjointe administrative et responsable des communications;

Attendu que conformément à la convention collective des employés, l'affichage a été fait à l'interne;

Attendu la candidature reçue, d'une employée de la Municipalité qui occupe présentement le poste d'Agente aux communications;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu;

- De procéder à l'embauche de Mme Émilie Larivière;
- La date d'entrée en fonction est fixée au 1er janvier 2021;
- La rémunération de la salariée et ses conditions de travail sont fixées par la convention collective;
- De transférer la gestion et le montage du journal local aux tâches de ce nouveau poste, tel que mentionné dans la description de tâches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-12
343**

04.02 - RCGT facture #2315821 Travaux spéciaux

Attendu le report du paiement de la facture # 2315821 de RCGT, au montant de 11 810\$ plus taxes;

Attendu les explications et justifications apportées par la firme comptable;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'accepter la facture no #2315821 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire le déboursé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2020-12
344**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 13h35

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec.